**Mouvement départemental 2015… suite au Groupe de travail du 16 décembre**

**Le SE-UNSA soumet des propositions à la « nouvelle » DASEN…**



Questions et réponses sous forme synthétique

|  |  |
| --- | --- |
| **Les demandes du SE-UNSA** | **Les réponses faites en GT** |
| **Une deuxième saisie possible (avec parution des postes vacants) pour une deuxième phase (ajustements) ?** | NON C’est « contraire » au principe de Mouvement unique, et informatisé. Il est techniquement difficile de répertorier les postes vacants ; Ces données évoluent beaucoup en fin d’année. |
| **Augmentation du nombre de vœux possibles (au-delà de 30)** | NON le logiciel de saisie des vœux est national… |
| **Réduction de la taille des zones géographiques (proposition d’ajuster aux circonscriptions)** | C’est incompatible avec une saisie limitée à 30 vœux ; cela imposerait davantage de vœux de zones différents  |
| **Une possibilité de prise en compte du domicile, pour les bonifications « conjoints »****Proposition d’avoir le choix entre 2 zones : le domicile, ou le lieu de travail du conjoint.** | Non : la circulaire nationale exige uniquement de tenir compte de contraintes professionnelles des conjoints. |
| **Affectation « au fort barème » lors des affectations sur zone, qui redonnerait du « mouvement » dans chaque zone ?** | Impossible de faire modifier le logiciel national\*, pour les affectations sur zone.\*Un espoir d’amélioration dans les prochaines années, puisqu’il n’existera plus de postes réservés "stagiaires plein temps". |
| **Une affectation provisoire pour toute affectation issue d’un vœu géographique, et la possibilité de demander à être à titre définitif** | L’administration affirme qu’il est favorable aux collègues d’être affectés directement à titre définitif. Elle admet qu’on puisse demander à passer « provisoire » pour les zones « non favorables » : 3, 4° et 5° vœux de zones. |
| **Meilleure information des collègues, en particulier stagiaires, et collègues arrivés par inéat.** **Explication des principes de priorités…** | La DRH essaie de construire un triptyque simplifié, qui renverra à la circulaire MVT, plus complète. |
| **Pourquoi pas la création d’un vœu de zone « direction » ?** | C’est techniquement complexe : les postes de directions sont repérés par « tailles d’écoles », ce qui multiplie les données. |
| **Un calendrier « compatible » avec le fonctionnement des écoles ! Il y a trop d’affectations d’office (encore 300 mi Juillet !), et d’incertitude pour les TRS.** | L’administration reconnaît la difficulté engendrée pour les collègues, mais assurent que les services DRH « font tout leur possible ». Le retard l’an dernier s’expliquait par les modifications de rythmes scolaires, et les élections municipales... |

**> Nos commentaires :**

**Le changement de DASEN n’augure pas de transformations radicales pour les règles du mouvement départemental !**

**Le cadrage national (logiciel, principe de saisie unique, zones géographiques, prise en compte des contraintes professionnelles des conjoints…) est respecté strictement.**

**Nos spécificités géographiques sont finalement peu prises en compte.**

**Les disproportions des demandes d’affectations entre le Nord-Isère, et la partie Sud du département, continuent de rendre notre mouvement « difficile », et vécu comme très insatisfaisant pour de très nombreux collègues.**